

# Carte Nationale d'Identité

Vous avez besoin d'une carte d'identité, en première demande ou en renouvellement, veuillez effectuer votre pré-demande en ligne puis prenez ensuite rendez-vous auprès de l'accueil de la mairie.

## Faire sa demande de CNI

La demande s'effectue en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) ou dans une mairie équipée de bornes biométriques.

## Première demande pour un majeur

- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (original)
- 2 photos d'identité récentes aux normes
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture : électricité, gaz, eau, téléphone fixe, avis d'imposition)
- En cas d'hébergement : la pièce d'identité de l'hébergeant + justificatif de domicile et une attestation sur l'honneur
- Pour les personnes naturalisées, fournir le décret ou le certificat de nationalité française

Si votre situation a changé (mariage, veuvage, changement de nom...), fournir les documents officiels le prouvant (actes de mariage, de veuvage ou livret de famille).

## Première demande pour un mineur (présence du mineur obligatoire)

- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (original)
- 2 photos d'identité récentes aux normes
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture : électricité, gaz, eau, téléphone fixe, avis d'imposition)
- Pièce d'identité des parents
- Autorisation écrite des deux parents
- Pour les enfants naturalisés, fournir le décret ou le certificat de nationalité française
- En cas de séparation, fournir le jugement de divorce et le cas échéant une autorisation écrite de l'autre parent et sa pièce d'identité

## Renouvellement de sa carte nationale d'identité

- 2 photos d'identité récentes aux normes
- Carte nationale d'identité à renouveler (obligatoire)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture : électricité, gaz, eau, téléphone fixe, avis d'imposition)
- En cas d'hébergement : la pièce d'identité de l'hébergeant + justificatif de domicile et une attestation sur l'honneur
- Carte Nationale d'Identité des parents (pour les mineurs)
- Autorisation écrite des deux parents
- En cas de séparation, fournir le de divorce

Si votre situation a changé (mariage, veuvage, changement de nom...), fournir les documents officiels le prouvant (actes de mariage, de veuvage ou livret de famille)

## Si perte ou vol de votre carte nationale d'identité, ou voyage programmé, rajouter :

- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois ou passeport biométrique valide
- 25 € en timbre fiscal (art.1628 bis du code général des impôts)
- Un document avec photo (permis de conduire, carte vitale, carte Navigo, etc.)
- Déclaration de perte pouvant être téléchargée sur [service-public.fr](http://service-public.fr)
- Déclaration de vol à retirer dans un commissariat de police ou une gendarmerie
- Un document prouvant le voyage tel que : Titre de transport, réservation ou devis d'une agence, justificatif ou présentation d'hébergement, attestation de l'employeur pour les personnes amenés à voyager à l'étranger.

## Timbres fiscaux

- Pour un renouvellement (sur présentation de votre ancienne CNI) : gratuit

- Perte ou un vol : timbre fiscal d'un montant de 25€

Liens utiles

[Plus d'informations sur service-public.fr](#)

[Pré-demande en ligne sur ANTS](#)

[Suivre votre demande de CNI](#)

[Achat de timbres fiscaux en ligne](#)